

**Préparation concours
CIS
Année 2024**

Épreuve orale d'admission

Guide du candidat admissible

Novembre 2023

SOMMAIRE

1. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....	p.2
2. L'EXPOSÉ DU CANDIDAT	
2.1. La nature de l'exposé.....	p.3
2.2. Préparer son exposé.....	p.3
2.3. Présenter son exposé.....	p.6
3. LES ÉCHANGES AVEC LE JURY	
3.1. Connaître la DGFIP.....	p.8
3.2. Répondre aux mises en situation.....	p.9
3.3. Savoir échanger avec le jury.....	p.10
4. LES OBSERVATIONS DU JURY.....	p.12

Le présent guide a pour objectif de fournir aux candidats admissibles au concours interne spécial de contrôleur des Finances publiques des conseils pour préparer l'épreuve orale d'admission.

Il sera complété par un stage spécifique de préparation d'une demi-journée et par un entraînement à un oral blanc devant un jury fictif.

1. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission au concours interne spécial de contrôleur des Finances publiques est libellée comme suit¹ :

« L'épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle d'une durée d'environ cinq minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury.

Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours dont le modèle est disponible sur le site intranet de la direction générale des finances publiques. Il est transmis au jury par le service organisateur du concours, après l'établissement de la liste d'admissibilité. ».

L'épreuve, d'une durée de 25 minutes, comporte ainsi deux parties bien distinctes :

- elle débute par un **exposé** du candidat, d'une durée de 5 minutes,
- et se termine par un **échange** avec le jury, sur le reste du temps.

Elle poursuit deux objectifs :

- apprécier les aptitudes et les projets professionnels du candidat,
- reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Elle est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire². Elle est affectée d'un coefficient 4 (sur un total de 10) et contribue ainsi à 40 % au nombre total de points obtenus au concours.

Compte tenu de ces éléments, il apparaît que l'épreuve orale d'admission rebat largement les cartes en donnant toutes leurs chances aux candidats admissibles :

- elle peut, par exemple, permettre à un candidat admissible de remonter significativement sa moyenne générale, s'il a moins réussi une de ses épreuves écrites, et de se classer finalement parmi les admis au concours ;
- mais elle peut aussi reléguer sa moyenne générale sous la barre d'admission, voire entraîner son élimination directe quelles que soient ses notes aux épreuves écrites.

À cet égard, il convient de préciser que les jurys de l'épreuve orale ne disposent pas des notes obtenues par leurs candidats aux épreuves écrites, de manière à préserver la neutralité et l'objectivité de leur évaluation.

Le candidat doit transmettre au service organisateur du concours, en amont de l'épreuve orale, un dossier de présentation de son parcours professionnel, selon un modèle préétabli. Ce dossier, qui se présente sous la forme d'une fiche, a pour objectif d'informer le jury sur les postes que le candidat a occupés au sein de la DGFIP et les fonctions qu'il y a exercées. Le candidat peut y inscrire les emplois qu'il a exercés en dehors de la DGFIP, s'il estime que cette information peut intéresser le jury en valorisant son parcours. En tout état de cause, l'élaboration de cette fiche n'entre pas dans la détermination de la note du candidat à l'épreuve orale.

¹ Arrêté du 19 mai 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe.

² Arrêté du 22 février 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours et examens professionnels de la Direction générale des Finances publiques.

2. L'EXPOSÉ DU CANDIDAT

La première partie de l'épreuve consiste en un « *exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée d'environ cinq minutes* ».

Cet exposé est une figure imposée de la plupart des oraux d'admission aux concours de la fonction publique. Il ne doit pas être vu comme un obstacle mais comme une opportunité : au cours des premières minutes de l'épreuve, c'est en effet le candidat – et lui seul – qui a la main.

En se préparant et en travaillant sérieusement son exposé, il dispose donc d'un atout maître pour réussir son entrée en matière et donner au jury une première bonne impression de sa candidature.

2.1 La nature de l'exposé

2.1.1 La durée de l'exposé

L'exposé du candidat doit durer « *environ cinq minutes* », selon les termes de l'arrêté du 19 mai 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour l'accès au grade de contrôleur des finances publiques de 2^{ème} classe.

L'exposé doit donc être calibré par le candidat lors de sa préparation, puis chronométré lors de ses entraînements de manière à ce que sa durée soit ajustée **aux alentours des cinq minutes imparties**.

2.1.2 Le champ de l'exposé

L'arrêté du 19 mai 2011 précité indique par ailleurs que l'exposé du candidat porte sur « *son expérience professionnelle* ».

L'expérience professionnelle n'est pas le parcours professionnel : le parcours désigne la carrière, c'est-à-dire les postes occupés et les fonctions exercées par le candidat, au gré de sa mobilité fonctionnelle et géographique.

Dans son exposé, le candidat ne doit pas se limiter à décrire sa carrière, mais s'attacher à montrer ce qu'il en a tiré en termes d'**expérience professionnelle**, c'est-à-dire de **compétences** et de **qualités** acquises ou mises à profit.

Le candidat qui n'a occupé qu'un seul poste et n'a exercé qu'une seule fonction sur ce poste n'est pas forcément désavantagé : de nombreuses expériences professionnelles peuvent être tirées, même dans cette situation, à l'occasion de divers événements ou difficultés rencontrés.

Par ailleurs, l'objectif de l'épreuve étant de « *reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat* », le jury cherchera à comprendre ce qui, dans le parcours du candidat, lui a permis de développer ou de mettre à profit des compétences et des qualités qui révèlent ses aptitudes et éclairent ses motivations à accéder à un grade supérieur.

Du point de vue du candidat, le but de l'exposé est donc de :

- valoriser ses compétences et ses qualités, issues de son expérience professionnelle ;
- convaincre le jury sur ses motivations, en exposant notamment ses projets professionnels.

Pour remplir ces objectifs, il est donc impératif de préparer son exposé, car l'improvisation ne permet pas de réussir une telle démarche.

2.2 Préparer son exposé

2.2.1 Valoriser ses compétences et ses qualités

2.2.1.1 Faire l'inventaire de son parcours professionnel

Le meilleur point de départ de cette préparation consiste à reconstituer la chronologie des postes occupés et des métiers exercés par le candidat en y relevant certains éléments :

- les missions des services d'affectation,
- les missions spécifiques qui lui ont été confiées,

- les dimensions du poste occupé (nombre de collègues, importance du service),
- les objectifs qui lui ont été assignés,
- ses interlocuteurs (internes et externes à la DGFIP),
- les résultats obtenus,
- etc.

Cette reconstitution chronologique du parcours professionnel ne doit constituer qu'une base de travail, en aucun cas l'exposé en lui-même qui ne doit pas se présenter comme un catalogue.

La description technique et détaillée d'un métier, d'une procédure ou d'une application n'a pas sa place dans l'exposé. En revanche, des exemples significatifs, choisis avec soin, peuvent illustrer l'expérience professionnelle en la rendant plus concrète.

2.2.1.2 Dégager de son parcours professionnel ses compétences et ses qualités

Qu'il résulte d'une mobilité subie ou choisie, le candidat doit chercher à valoriser son parcours professionnel par l'expérience qu'il en a tirée et qui lui a permis de progresser et d'évoluer.

À partir des éléments de son parcours, il doit ainsi réfléchir à deux questions dont les réponses permettront de nourrir son exposé :

– Quelles compétences ai-je acquises ou mises en œuvre au cours de mon parcours professionnel ?

Il s'agit ici de dégager ses savoir-faire qui regroupent les compétences techniques et pratiques qui permettent d'exercer un métier pour accomplir une mission.

– Quelles qualités ai-je développées ou mises à profit au cours de mon parcours professionnel ?

Il s'agit ici de réfléchir à son savoir-être, c'est-à-dire à l'ensemble des qualités professionnelles, mais aussi personnelles, qui permettent de mettre en œuvre ses compétences avec efficacité. On peut citer, sans que cette liste soit exhaustive :

- la rigueur,
- la disponibilité,
- l'autonomie,
- le sens du collectif et du relationnel,
- la capacité de travailler en équipe, voire de piloter une petite équipe,
- le sens du service public,
- la capacité d'adaptation,
- la capacité à rendre compte,
- la capacité à proposer des solutions,
- etc.

S'agissant notamment d'apprécier les aptitudes du candidat à accéder au grade supérieur, le jury va ainsi chercher à évaluer ses savoir-faire et son savoir-être.

Un exposé réussi consiste donc pour le candidat à s'appuyer sur les éléments pertinents de son expérience professionnelle pour convaincre le jury qu'il possède ces qualités, tout en restant réaliste et concret.

2.2.2 Convaincre sur ses motivations

Comme dans toute épreuve orale, le jury pourra chercher à connaître les motivations du candidat. Il est donc conseillé d'y réfléchir afin de ne pas être pris au dépourvu le jour de l'épreuve, si le jury pose des questions à ce sujet. Mais rien ne s'oppose à ce que le candidat les expose d'emblée dans sa présentation.

Sur ce point, le candidat peut avoir une mauvaise approche ou une réflexion insuffisamment approfondie. Convaincre un jury sur ses motivations n'est pas un exercice de vérité mais d'éloquence. Il ne s'agit pas d'exposer ses *vraies* raisons mais de *bonnes* raisons, c'est-à-dire des raisons qui ne relèvent pas de la sphère privée, mais de la sphère professionnelle.

Les motivations *privées* ne tiennent en effet qu'à chacun et ne peuvent pas être argumentées : typiquement, obtenir une meilleure rémunération, effectuer un rapprochement de conjoint, etc. Elles sont, par ailleurs, à distinguer des motivations *personnelles* qui peuvent parfaitement être d'ordre professionnel : chercher à s'épanouir en accédant à de plus grandes responsabilités, en manquant une petite équipe, etc.

Les motivations qui peuvent être avancées sont ainsi celles qui s'inscrivent dans un **projet professionnel** et dont le jury peut objectivement apprécier l'intérêt. Il s'agit, pour ce faire, de mûrir sa réflexion sur les objectifs de sa réussite au concours, sans occulter les contraintes qui peuvent éventuellement en résulter.

2.2.2.1 Exposer ses projets professionnels

L'exposé des projets professionnels ne peut se limiter à l'exercice des mêmes fonctions, sur le même poste. Les motivations à accéder au grade de contrôleur ne se résument pas à s'assurer une continuité par rapport au grade d'agent, voire à s'octroyer une reconnaissance de ses qualités en tant qu'agent.

Les projets professionnels doivent être pensés comme des **évolutions professionnelles**, des **opportunités de changement** offertes par la diversité des postes et des métiers existant au sein de la DGFIP. Ils ne doivent pas non plus exclure une mobilité géographique, pleinement assumée.

L'exposé peut ainsi se conclure par une ouverture du candidat sur ses projets professionnels en cas de réussite au concours, étant entendu que réussir le concours n'est pas en soi un projet professionnel, c'est seulement le moyen d'accéder au grade supérieur.

S'il s'agit toutefois de la seule motivation du candidat, encore faut-il qu'il ait conscience – et le montre au jury – des enjeux qu'implique ce changement de grade, en termes de **positionnement** au sein de l'organisation hiérarchique.

2.2.2.2 Montrer ses connaissances du positionnement du contrôleur

Devenir contrôleur des Finances publiques, c'est changer de catégorie et donc accepter des responsabilités et des contraintes plus lourdes qu'un agent : le contrôleur des Finances publiques est en effet un cadre intermédiaire qui peut être chargé de missions d'encadrement, de gestion et d'expertise.

Si le candidat présente dans son exposé ses projets professionnels, ces derniers apparaîtront d'autant plus solides, et donc crédibles aux yeux du jury, qu'ils s'inscrivent en parfaite cohérence avec le positionnement d'un contrôleur des Finances publiques.

La lecture de l'article 5 du décret portant statut particulier du corps des contrôleurs des Finances publiques³ est éclairant à cet égard :

« Sous l'autorité des agents de catégorie A, les contrôleurs des finances publiques participent à la réalisation des missions incombant à la direction générale des finances publiques au sein des services déconcentrés, des services à compétence nationale relevant de cette direction et des services centraux. Ils peuvent également exercer leurs fonctions dans les services chargés du contrôle budgétaire et comptable ministériel. Au sein de ces différents services, ils peuvent être chargés de fonctions d'encadrement.

Les contrôleurs des finances publiques peuvent notamment :

1° Participer aux différentes opérations d'assiette, de recouvrement et de contrôle des impôts et taxes de toute nature ;

2° Participer à la réalisation des opérations financières, comptables et budgétaires de l'État, des établissements publics et des collectivités territoriales ;

3° Prendre part aux opérations de recherche et programmation, en exerçant notamment le droit de communication auprès des administrations publiques et des entreprises et réaliser, en appui et sous l'autorité des inspecteurs des finances publiques, des contrôles sur pièces des dossiers ainsi que des contrôles sur place ;

4° Réaliser des missions de support informatique. »

3 Décret n° 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des Finances publiques

Pour approfondir, il peut aussi être instructif de consulter les fiches décrivant les métiers du contrôleur des Finances publiques, destinées aux candidats du concours externe et disponibles sur le portail des concours du ministère à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/recrutement/metiers-proposees-aux-laureats-concours-controleur-des-finances-publiques-des-recrutement>

Le candidat peut ainsi conclure son exposé en abordant le type de métier, de structure, de mission, etc qu'il souhaite en cas de réussite au concours. Cette conclusion pourra, le cas échéant, servir de transition à l'échange qui se poursuit avec le jury en lui ouvrant des perspectives sur ses interrogations.

Ce faisant, le candidat ne doit bien évidemment pas se piéger en évoquant un projet professionnel dont il ne serait pas capable de développer les différents aspects en termes de métiers, d'organisation, d'enjeux et de contraintes, si le jury souhaite y revenir lors de l'échange qui suit.

La préparation de l'exposé consiste donc également pour le candidat à réviser les thématiques liées aux points qu'il expose dans sa présentation, que ce soit autour de sa propre expérience ou de ses projets professionnels. Ces thématiques sont liées aux connaissances que le candidat a de l'**environnement de la DGFIP** et qui font l'objet de questions du jury, comme le prévoit l'arrêté 19 mai 2011.

2.3 Présenter son exposé

L'exposé du parcours professionnel est un moment particulier, en apparence le plus rassurant parce qu'il repose sur un contenu déjà préparé. Mais c'est aussi celui qui peut, dès les premières minutes, donner au jury une impression mitigée, voire défavorable, non pas tant par son contenu, que par la présentation qui en est faite.

L'objectif de la présentation est de susciter l'**attention** du jury qui évaluera notamment les qualités de **structuration** de l'exposé.

2.3.1 Susciter l'attention du jury

2.3.1.1 Faut-il rédiger entièrement son exposé ?

Si chaque candidat est libre de choisir la méthode d'élaboration de son exposé, il est toutefois déconseillé de le rédiger entièrement et de le mémoriser mot à mot. En étant appris par cœur, l'exposé risque en effet d'être restitué par cœur, ce qui comporte au moins deux risques pour le candidat :

- celui d'ennuyer le jury d'entrée de jeu, avec le ton monocorde et le débit de voix monotone caractéristiques des textes récités ;
- celui d'accuser un trou de mémoire en plein milieu de l'exposé en raison du stress.

En tout état de cause, le mode « récitation » ne permet pas au candidat de créer un **contact** avec le jury pendant son exposé, puisque toute son attention est alors uniquement focalisée sur sa restitution, et non sur sa *présentation* qui implique une part de spontanéité.

Il est donc préférable de s'en tenir à un plan détaillé et de s'entraîner à le présenter à haute voix, seul puis en public. La part d'« improvisation » qui surgit à chaque nouvelle présentation rendra l'exposé plus vivant et naturel. La présentation qui en sera faite le jour de l'épreuve n'en sera que meilleure, puisqu'il s'agira de l'aboutissement d'un travail progressif d'appropriation, qui est tout à fait différent d'un simple exercice de mémorisation.

2.3.1.2 Montrer de l'engagement et du dynamisme

L'exposé du candidat est un oral de présentation personnelle : c'est donc le « je » qui doit être utilisé.

Cette forme active doit être privilégiée : elle fait en effet du candidat le pilote de son parcours et l'acteur de son expérience professionnelle, alors que la forme passive donne l'impression d'un parcours subi, décidé par autrui.

Ainsi, la formulation « J'occupe actuellement le poste de ... » montre plus de personnalité et de dynamisme que la tournure passive : « J'ai été affecté sur un poste de ... ».

De même, « J'ai participé à ... » plutôt que « J'ai été désigné pour participer à ... »

2.3.2 Structurer sa présentation

2.3.2.1 L'introduction

L'introduction de l'exposé débute généralement par la présentation du candidat.

Après avoir salué le jury, le candidat décline son identité, son âge éventuellement, puis indique brièvement le poste qu'il occupe. Il annonce enfin le plan de son exposé.

S'agissant d'un exposé oral, il apparaît peu naturel, pour annoncer son plan, d'employer le terme de « partie » qui s'utilisera davantage à l'écrit : « Dans une première partie, je ... Puis une seconde partie, je ... ». Il est ainsi préférable de dire, par exemple, « Dans un premier temps, je ... Puis ... ».

Compte tenu de la durée globale de l'exposé, l'introduction devrait durer moins d'une minute.

2.3.2.2 Le plan

Le plan est la colonne vertébrale de l'exposé. Son objectif est de valoriser, de manière ordonnée, des éléments significatifs qui peuvent susciter l'intérêt du jury.

Le plan chronologique en forme de catalogue énumérant les différents postes occupés est à proscrire. En revanche, il est possible d'adopter une forme chronologique à condition d'organiser le propos autour de thématiques.

De nombreuses manières de structurer une chronologie peuvent ainsi être utilisées, par exemple :

- en mettant l'accent sur les réformes auxquelles le candidat a pris part sur chacun de ses différents postes,
- en privilégiant la notion de service à l'utilisateur à travers les métiers exercés,
- en insistant sur la notion d'objectifs, etc.

En tout état de cause, le plan doit demeurer simple, lisible, éclairant pour le jury. Il ne faut pas multiplier les concepts et les thématiques, au risque de la confusion.

2.3.2.3 La conclusion

Outre le fait que la conclusion peut être annoncée clairement « En conclusion, ... », « Pour conclure, ... », le candidat doit signaler au jury que son exposé est terminé et non lui laisser le soin de le deviner parce qu'il s'est arrêté de parler. Une intervention du jury, telle que « Vous avez terminé votre exposé ? » n'est pas du meilleur effet.

Il est donc conseillé de clore clairement l'exposé par une phrase, par exemple : « J'en ai fini là avec ma présentation et je suis maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions ».

3. LES ÉCHANGES AVEC LE JURY

À l'issue de la présentation du candidat, l'épreuve se poursuit par « *un échange avec le jury sur sa connaissance de l'environnement de la Direction générale des Finances publiques et sur des mises en situation* ».

Cette seconde partie de l'épreuve est en général redoutée de la plupart des candidats, car au contraire de l'exposé, ils ont le sentiment d'un exercice dont l'aléa et la chance sont déterminants.

Certes, le candidat pourra se trouver « sec » face à certaines questions du jury, ou y répondre mal parce qu'il a été surpris et déstabilisé. Mais cette partie de l'épreuve ne vise pas à coincer un candidat en le poussant dans ses derniers retranchements : elle a pour objectif de l'évaluer sur un socle de connaissances professionnelles et de tester ses aptitudes au grade de contrôleur des Finances publiques.

Compte tenu de ces objectifs, comme pour l'exposé initial, l'échange avec le jury est donc également un exercice dont tout candidat peut accroître les chances de réussite en le préparant sérieusement.

3.1 Connaître la DGFIP

3.1.1 Le champ attendu des connaissances

Nombre de questions et de mises en situations appellent des réponses traduisant le fait que le candidat maîtrise un ensemble de connaissances relatives à l'« **environnement de la DGFIP** ».

Ce terme doit être compris au sens large de tout ce qui touche à la DGFIP : les missions, l'organisation, les métiers, les structures, etc., mais également les enjeux politiques, sociaux, économiques, etc dans lesquels l'action de la DGFIP s'inscrit.

L'arrêté du 19 mai 2011 ne pose à cet égard aucune limite au champ des questions que le jury peut poser : il n'est ainsi pas contraint d'interroger le candidat uniquement sur l'environnement du poste qu'il occupe ou sur sa filière d'origine.

Le jury souligne régulièrement dans ses rapports que de solides connaissances sur la DGFIP est un facteur discriminant de l'évaluation entre les candidats.

Ainsi, « *Les meilleurs candidats sont les plus curieux et les plus motivés, ceux qui, en amont des résultats d'admissibilité, se sont renseignés sur les différentes filières et missions de la DGFIP* ». Par ailleurs, « *Ils ont démontré leur curiosité des autres métiers et ont su exprimer quelques idées sur les grands chantiers en cours à la DGFIP* ».

Il est donc indispensable, non seulement de maîtriser son environnement professionnel immédiat, mais également d'ouvrir ses connaissances sur l'ensemble des missions de la DGFIP et sur leurs évolutions en ayant mûri une réflexion personnelle à leur sujet.

Quelques exemples de thèmes :

- l'impact du prélèvement à la source sur la gestion et le contrôle de l'impôt sur les revenus,
- la modernisation de la relation aux usagers dans un contexte de réduction des effectifs et de montée en puissance du numérique,
- Les apports du nouveau réseau de proximité,
- etc.

3.1.2 Quelques sources de révision

Pour accroître significativement ses chances de réussite au cours de l'échange, il apparaît donc nécessaire de se documenter sur la DGFIP pour réviser ses connaissances et les mettre à jour des nouveautés relatives aux grands chantiers en cours.

À cet égard, la lecture du « guide des missions de la DGFIP », du « Cadre d'objectifs et de moyens » 2023-2027 et des rapports annuels d'activités et des bilans sociaux de la DGFIP est fortement conseillée.

Des informations sur les réformes et les nouveautés de la DGFIP sont disponibles sur l'intranet ULYSSE et la base documentaire NAUSICAA. Il appartient aux candidats de se forger eux-mêmes leurs propres connaissances en la matière.

3.2 Répondre aux mises en situation

3.2.1 La nature des mises en situation

Les mises en situation aux épreuves orales ont pour objet de confronter le candidat à une difficulté dans le cadre professionnel. Il est alors attendu qu'il propose une solution pour lever cette difficulté.

Cette solution permet au jury d'éprouver les qualités du candidat (celles qu'il a éventuellement exposées dans sa présentation) et d'apprécier sa capacité à se projeter sur le positionnement d'un contrôleur des Finances publiques en adoptant l'attitude que l'on en attend, au regard des responsabilités qui y sont attachées.

Les réponses aux mises en situation ne sont généralement pas binaires, dans le sens où la solution à proposer n'est pas juste vraie ou fausse. Par ailleurs, plusieurs solutions sont éventuellement possibles pour répondre à une même difficulté. Ce qui importe, c'est que le candidat formule une solution montrant qu'il fait preuve d'intelligence, se réfère à des valeurs professionnelles et se positionne parfaitement en tant que contrôleur des Finances publiques.

Ces valeurs relèvent des règles déontologiques (obligation de service, de réserve, de discrétion professionnelle, d'obéissance hiérarchique, de loyauté, de probité, etc), mais également de valeurs plus générales (sens des responsabilités, du collectif, du service public, etc).

Le candidat doit avoir ces valeurs en tête lorsqu'il propose une solution. Il doit en revanche éviter les réponses stéréotypées qui font inmanquablement douter de leur sincérité.

Par exemple, à la question « Comment réagissez-vous si votre chef de service vous demande de renoncer à une journée de congé, qu'il a pourtant validée, pour remplacer un collègue malade, sur un dossier urgent ? », accepter la demande sans émettre de réserve en la fondant exclusivement sur le devoir d'obéissance est une réponse stéréotypée, qui cherche avant tout à amadouer le jury et sonne donc inévitablement faux.

Rien ne s'oppose à ce que le candidat ajoute des éléments de contexte à la mise en situation pour éclairer sa réponse, en montrant son bon sens et sa hauteur de vue :

« Tout dépend des raisons pour lesquelles j'ai posé ce jour de congé : s'il s'agit, par exemple, d'un impératif médical, je ne serai pas en mesure d'y renoncer et je l'expliquerai au chef de service. En revanche, si je n'ai pas de contrainte particulière, alors je ne vois pas d'inconvénient à revenir en renfort pour aider le service ».

Dans cette réponse, le candidat fait preuve de bon sens : tout dépend du motif du congé. Il est loyal en exposant, le cas échéant, son motif de refus à son chef de service. Il ne se montre pas rigide en opposant le principe du congé validé, mais montre son sens des responsabilités et du collectif.

À travers les mises en situation, c'est donc en premier lieu l'**état d'esprit** du candidat qui est apprécié par le jury.

3.2.2 Une méthode d'entraînement sur les mises en situation

La difficulté des mises en situation réside dans le fait que le temps de réflexion est extrêmement court et que la réponse du candidat doit être quasiment instantanée.

Il est donc également nécessaire de s'entraîner à des mises en situation pour affûter ses bons réflexes. Pour cela, une méthode de préparation possible consiste à se constituer une liste de mises en situation, classées selon diverses catégories de difficultés, par exemple :

- relation avec les usagers : l'usager mécontent / fraudeur / misogyne / ...
- relation avec les collègues : le collègue absent / déloyal / harceleur / ...
- relation au travail : le travail répétitif / imprévu / en attente / ...

S'il existe un nombre très important de cas de figure possibles, les réponses à plusieurs de ces situations peuvent être regroupées en fonction des responsabilités qu'elles exigent et des valeurs professionnelles auxquelles elles doivent faire appel.

Bien répondre à une mise en situation, c'est ainsi :

- ne pas sur-réagir à la situation, ni surinterpréter la difficulté qui se pose ;
- identifier ses incidences sur la mission ou le fonctionnement du service ;
- proposer une solution adaptée qui s'inscrit dans le cadre des valeurs professionnelles et des responsabilités incombant à un contrôleur des Finances publiques.

En s'entraînant à formuler des réponses qui réunissent ces trois qualités, dans diverses situations problématiques, le candidat accroît ses chances d'être mis, le jour de l'épreuve, dans une catégorie de difficulté dont il a déjà mûri les enjeux et à laquelle il saura réagir plus rapidement, avec les bons réflexes.

3.3 Savoir échanger avec le jury

L'arrêté du 19 mai 2011 emploie le terme d'« échange » avec le jury (et non d'« interrogatoire ») mais ce terme n'implique bien sûr aucunement que le candidat est sur le même pied d'égalité que ses examinateurs. Comme pour toute épreuve orale, le jury reste, en toute circonstance, maître de la conduite de l'entretien : c'est lui qui donne la parole, la coupe ou la reprend.

En ce sens, certaines convenances sont à observer par le candidat.

– Ne commentez pas les questions du jury

Le candidat ne doit porter aucune appréciation sur les questions du jury : « C'est une bonne question », et encore moins « Cette question n'est pas pertinente », lui renvoyer sa question « Mais vous m'avez déjà posé la même question ! » et formuler une autre question qu'il estime plus intéressante.

Le jury est seul juge de l'intérêt de ses questions, au candidat de tenter d'y répondre.

En revanche, le candidat peut reformuler une question pour indiquer, par exemple, qu'il délimite sa portée et donc le champ de la réponse qu'il souhaite donner. Si le jury estime que cette portée est insuffisante, il peut éventuellement revenir sur la question en la précisant.

La reformulation peut ainsi agir comme un moyen pour le candidat d'entamer un échange avec le jury, mais cette technique doit être utilisée avec tact, uniquement lorsque la question s'y prête.

– Répondez avec mesure aux objections du jury

Le jury peut demeurer impassible face aux réponses du candidat et passer d'une question à l'autre sans émettre aucune réaction. Le candidat peut alors se trouver dans l'incertitude totale de savoir s'il a donné une bonne réponse ou formulé une énormité. Dans ces circonstances, il ne doit en aucun cas solliciter la réaction du jury pour tenter d'ouvrir un dialogue : « Que feriez-vous d'autre, sinon ? », « Qu'en pensez-vous ? ».

Toutefois, le jury peut également formuler une objection ou émettre un doute en soulevant, par exemple, une ambiguïté ou une insuffisance dans la réponse du candidat.

En règle générale, les objections du jury n'ont pas pour objectif de piéger le candidat en le mettant mal à l'aise : mis face à une erreur ou à une contradiction manifeste dans sa réponse, le candidat ne pourra en principe que la reconnaître et revenir sur ses propos, ce qui en soi n'apporte rien à l'échange.

En formulant des objections, le jury teste en réalité la réaction psychologique et la capacité intellectuelle du candidat à apporter un développement, un complément ou une nuance à sa réponse.

Dans ce type de situation, forcément inconfortable, il est important de savoir gérer son stress et de garder son sang-froid. Le candidat ne doit jamais répliquer sur un ton vif, mais toujours analyser l'objection et y répondre en faisant preuve de modération et de retenue dans ses termes. Si le jury coupe la parole au candidat, ce dernier doit cesser immédiatement son propos et écouter l'observation.

– Soit effectivement, sa réponse n'était manifestement pas satisfaisante (irréaliste, incomplète, etc). Il vaut mieux alors l'admettre avec simplicité, proposer une réponse alternative ou ajuster sa première réponse pour essayer d'intégrer l'objection du jury : « Oui, effectivement, vous avez raison, ... ».

– Soit le candidat estime que le jury a mal compris sa réponse et il convient alors de la reformuler de manière à dissiper le malentendu : « Je crois que je me suis mal exprimé, ... » ou « Je n'ai peut-être pas été assez clair dans mes propos, ... » (et non « Vous n'avez pas compris ce que je voulais dire... »)

– Soit le candidat estime que sa réponse est fondée et il convient alors de la défendre avec conviction, en l'explicitant : « Non, je pense vraiment que... » (et non « Je ne suis pas d'accord avec vous... »)

Dans tous les cas, le candidat ne doit pas entrer en conflit avec le jury, ni manifester d'animosité à son égard. À l'inverse, l'émission d'un doute par le jury ne doit pas non plus pousser systématiquement le candidat à changer d'avis du tout au tout.

Les jurys n'apprécient ni les candidats trop sûrs d'eux, ni les candidats dénués de tout engagement.

– Soyez honnête avec le jury

Il peut être tentant pour le candidat d'étirer ses réponses pour gagner du temps et diminuer ainsi le nombre de questions. Ce faisant, il prend le risque de la vacuité, de la redondance, voire de l'incohérence et peut finir par se contredire.

À l'inverse, s'il ne connaît pas la réponse à une question, il est alors préférable pour lui d'admettre spontanément sa lacune, plutôt que de s'enfermer dans une réponse vague et hors sujet.

Dans tous les cas, le jury ne sera pas dupe de ces stratégies de réponses dilatoires et saura interrompre le candidat. Mais il risque également de penser que le candidat a une attitude malhonnête et de le sanctionner en conséquence.

Les réponses doivent donc être formulées de manière complète, mais le candidat doit s'abstenir d'en faire trop.

– Affirmez une personnalité ouverte et constructive

Le candidat doit se rappeler qu'il n'est pas le seul à passer devant le jury : ce dernier auditionne des centaines de candidats lors de chaque session orale. Une des clés de réussite de l'entretien est souvent de se démarquer par une personnalité ouverte et constructive.

La diversité des personnalités contribue à la richesse de la DGFIP. En ce sens, le jury ne cherche pas à recruter des répliques formatées et se montre sensible aux individualités dès lors qu'elles adhèrent aux valeurs et aux missions de la DGFIP.

Il est donc important de ne pas interposer dans ses réponses le filtre des banalités, des lieux communs, des mots-clés, de « botter en touche » pour ne pas avoir à donner son avis lorsque celui-ci est clairement sollicité. De même, les réponses lapidaires ou laconiques, même justes, risquent de donner au jury l'impression d'un candidat renfermé, incapable de communiquer et de développer un sujet.

Les jurys regrettent souvent, dans les épreuves écrites et plus encore orales, le manque d'esprit critique des candidats. Nul ne pense que la DGFIP est aboutie, auquel cas, elle serait figée, ce qui est loin d'être le cas. Lorsqu'une ouverture est possible ou que le candidat y est clairement invité par le jury, il est parfaitement possible d'émettre des réserves et de développer une analyse critique.

Mais critiquer, ce n'est pas démolir, c'est au contraire faire preuve de clairvoyance sur ce qui peut être amélioré, à condition de savoir proposer une solution argumentée, raisonnable et constructive. À ces conditions, l'entretien ne se traduira pas par de la tension et des crispations.

De l'avis général, les oraux réussis sont ceux où le candidat et les examinateurs en ressortent avec l'impression d'avoir eu un véritable échange, intéressant et serein.

4. LES OBSERVATIONS DU JURY

Les candidats admissibles auront tout intérêt à lire les remarques formulées par les jurys (et reproduites ci-après) sur l'épreuve orale d'admission lors du dernier concours 2023.

Il est à cet égard manifeste que certains conseils, répétés dans le rapport années après années, ne sont toujours pas mis en œuvre par les candidats qui y ont pourtant tout intérêt.

Cette lecture est donc essentielle pour cerner à la fois l'attente des jurys, et éviter de commettre les mêmes erreurs que celles habituellement constatées.

Extrait du rapport du jury du concours 2023

A- Remarques liminaires

[...]

S'agissant du niveau global des candidats cette année, le jury l'estime comme sensiblement équivalent à celui du millésime 2022. Cela étant, ce dernier demeure très hétérogène selon les candidats.

B- Présentations

Dans l'ensemble, le jury note que la présentation des candidats est un exercice qui apparaît désormais plutôt maîtrisé, notamment en ce qui concerne sa durée et sa structure. Les candidats, dans leur grande majorité, proposent ainsi une présentation de quatre à cinq minutes, respectant en cela le temps imparti. Par ailleurs, la présence d'un plan est à souligner.

Cela étant, les membres du jury regrettent, comme par le passé, une forme de « standardisation » de cet exposé. Quasi toutes les présentations s'avèrent ainsi construites sur le même modèle et comportent une liste identique de compétences acquises sans illustrations concrètes.

Dès lors, dans la majorité des cas, cet exercice ne permet plus aux candidats de se démarquer et de faire ressortir leur personnalité.

Pour autant, les membres du jury s'accordent à reconnaître que cette présentation demeure primordiale en ce qu'elle permet de structurer l'épreuve, voire, pour certains candidats, d'évacuer le stress qu'ils peuvent ressentir en l'entamant.

C- Connaissances et compréhension de l'environnement DGFIP

De manière générale, le jury est frappé par la différence de niveau de connaissances et de compréhension de l'environnement DGFIP entre les candidats.

À cet égard, certains candidats ayant rejoint très récemment la direction ont témoigné de connaissances particulièrement étendues et d'une forte hauteur de vue sur leur environnement.

Le manque de curiosité a, en revanche, été criant lors de certains entretiens, les candidats occupant, pour certains depuis longtemps, des emplois à la DGFIP ne pouvant expliquer le rôle précis d'un contrôleur en PCRFP ou les motifs et modalités de déploiement du Nouveau réseau de proximité (NRP), et ne sachant pas réellement appréhender les enjeux des missions de la direction.

D- Mises en situation

Sur cette partie de l'entretien, il est apparu que les candidats semblent chercher à fournir la réponse qu'ils pensent attendue par le jury. De ce fait, beaucoup formulent des réponses inadaptées à la mise en situation proposée, certains maintenant, par ailleurs, leur position même lorsque son incongruité leur est démontrée.

À cet égard, le jury rappelle l'importance de faire preuve de bon sens dans les analyses et de sincérité dans les réponses.

Par ailleurs, les candidats ont la plupart du temps des difficultés à se positionner comme contrôleur, ce qui est pourtant attendu lors de l'épreuve.

E- Motivations

Dans ce domaine aussi les réponses sont souvent identiques.

Au-delà, certains candidats ont pu mettre en avant leurs services passés comme motivation à leur évolution de carrière, sans pour autant présenter au cours de l'entretien les qualités attendues d'un contrôleur ni chercher à se projeter dans la suite de leur carrière.

À l'inverse, d'autres, pour certains ayant rejoint récemment la DGFIP, notamment par la voie PACTE, ont démontré une envie de faire leurs preuves et de réussir.

F- Synthèse

En définitive, les meilleures prestations ont été réalisées par les candidats ayant su faire preuve des qualités suivantes :

- préparation ;*
- motivation ;*
- curiosité ;*
- positionnement adapté ;*
- sincérité.*